



FICHE DE DECLARATION ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE DU PRODUIT

*En conformité avec la norme NF EN 15804+A2:2019-10
et son complément national NF EN 15804/CN:2022-10*



Entretoise Stil Flam®

(pose par emboîtement)



N° d'enregistrement INIES : 20240538285

Date de réalisation : 03/07/2024

Version : 1.1

Table des matières

Table des matières	2
Avertissement	3
Guide de lecture	3
Précaution d'utilisation de la FDES pour la comparaison des produits	3
• Informations générales	4
• Description de l'unité fonctionnelle/déclarée et du produit	5
Description de l'unité fonctionnelle/déclarée :	5
Description du produit et de son utilisation :	5
Données techniques et caractéristiques physiques :	5
Description des principaux composés et/ou matériaux pour une unité de produit :	5
Information sur la teneur en carbone biogénique	5
Description de la durée de vie de référence	5
• Etapes du cycle de vie	7
Schéma du cycle de vie	7
Périmètre du cycle de vie	7
Etape de production, A1-A3	7
Etape de construction, A4-A5	8
Etape d'utilisation (exclusion des économies potentielles), B1-B7	10
Etape de fin de vie C1-C4	11
Potentiel de recyclage / réutilisation / récupération, D	12
• Information pour le calcul de l'analyse de cycle de vie	13
• Résultats de l'analyse de cycle de vie	14
Interprétation du cycle de vie	21
• Informations additionnelles sur le relargage de substances dangereuses dans l'air intérieur, le sol et l'eau pendant l'étape d'utilisation	22
Air intérieur	22
Sol et eau	22
• Contribution du produit à la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments	22
Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort hygrothermique dans le bâtiment	22
Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort acoustique dans le bâtiment	22
Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort visuel	22
Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort olfactif dans le bâtiment	22

Avertissement

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité de Saint-Gobain Placoplatre (producteur de la FDES) selon la NF EN 15804+A2 et le complément national NF EN 15804/CN.

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations fournies dans ce document doit au minimum être accompagnée de la référence complète de la FDES d'origine ainsi que de son producteur qui pourra remettre un exemplaire complet.

La norme EN 15804+A2 du CEN, le complément national NF EN 15804/CN servent de règles de définition des catégories de produits (RCP).

NOTE : La traduction littérale en français de « EPD (*Environmental Product Declaration*) » est « DEP » (Déclaration Environnementale de Produit). Toutefois, en France, on utilise couramment le terme de FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) qui regroupe à la fois la Déclaration Environnementale et des informations Sanitaires pour le produit faisant l'objet de cette FDES. La FDES est donc bien une "DEP" complétée par des informations sanitaires.

Guide de lecture

Exemple de lecture : $-9.0 \text{ E } -03 = -9.0 \times 10^{-3} = -0.009$

Les règles d'affichage suivantes s'appliquent :

- Lorsque le résultat de calcul de l'inventaire est nul, alors la valeur zéro est affichée.
- Abréviations utilisées :
 - N/A : Non Applicable
 - UF : Unité Fonctionnelle
- Les unités utilisées sont précisées devant chaque flux : le gramme « g », le kilogramme « kg », le Watt « W », le kilowattheure « kWh », le mégajoule « MJ », le kelvin « K », le millimètre « mm », le mètre « m », le kilomètre « km », le mètre carré « m² », le mètre cube « m³ », la mole « mol », le kilo-Becquerel et les unités de comparaison de toxicité écologique (CTUe) et humaine (CTUh).

Lorsque le module n'est pas évalué, alors la valeur « MND » est affichée.

Précaution d'utilisation de la FDES pour la comparaison des produits

Les FDES de produits de construction peuvent ne pas être comparables si elles ne sont pas conformes à la norme NF EN 15804+A2.

La norme NF EN 15804 définit au § 5.3 « Comparabilité des Déclarations Environnementales Produit pour les produits de construction », les conditions dans lesquelles les produits de construction peuvent être comparés, sur la base des informations fournies par la FDES:

- En dehors du cadre d'un bâtiment, les DEP ne sont pas des outils permettant de comparer des produits et des services de construction.
- Pour l'évaluation de la contribution des bâtiments au développement durable, une comparaison des aspects et des impacts environnementaux doit être entreprise conjointement aux aspects et impacts socioéconomiques relatifs au bâtiment.
- Pour l'interprétation d'une comparaison, des valeurs de référence sont nécessaires. La présente norme ne fixe pas de valeurs de référence.

• Informations générales

Déclaration Environnementale Produit conforme à la norme NF EN ISO 14025 et NF EN 15804+A2.

Editeur de la FDES : Saint-Gobain Placoplatre, Tour Saint-Gobain 12, place de l'Iris, 92400 Courbevoie

Dans les objectifs d'amélioration continue et d'écoconception, Saint-Gobain Placoplatre a formé des praticiens en analyse de cycle de vie et réalisé en interne des déclarations environnementales produits.

dev_durable_gypse_france@saint-gobain.com

Type de Déclaration Environnementale : « du berceau à la tombe et module D », FDES individuelle

Identification Règle de Catégorie de Produit : La norme EN 15804+A2, le complément national NF EN 15804/CN servent de règles de définition des catégories de produits (RCP).

Référence commerciale et fabricant(s) représentés : Entretoise Stil Flam®, fabriquée en France dans la région Normandie, pour Saint-Gobain Placoplatre.

Circuit de distribution : BtoB

L'étude et la rédaction de cette déclaration ont été réalisées par Valentin Rousseau et Sandrine Jacquet.

Rapport d'accompagnement de la déclaration réalisé le 21 juin 2024. Les informations relatives à la validité de la FDES sont cohérentes avec les spécifications contenues dans le rapport du projet.

La norme EN 15804+A2 du CEN sert de RCP ^{a)} .
Vérification indépendante de la déclaration, conformément à l'EN ISO 14025:2010 ☐ Interne ☒ Externe
(Selon le cas ^{b)}) Vérification par tierce partie externe : Yannick Le Guern, Maxime Pousse, Frédéric Croison et Pierre-Alexis Duvernois (ELYS Conseil). Numéro d'enregistrement AFNOR-INIES : 20240538285
Date de 1 ^{ere} publication : 03/07/2024
Date de mise à jour : N/A
Date de vérification : 08/07/2024
Période de validité : 5 ans
Date de fin de validité : 31/12/2029
a) Règles de définition des catégories de produits b) Facultatif pour la communication entre entreprises, obligatoire pour la communication entre une entreprise et ses clients (voir l'EN ISO 14025:2010, 9.4)

Ces informations sont disponibles à l'adresse suivante :

www.inies.fr



• Description de l'unité fonctionnelle/déclarée et du produit

Description de l'unité fonctionnelle/déclarée :

En considérant les fonctions de ce produit, l'unité fonctionnelle/déclarée peut être décrite ainsi :

Une pièce réalisant une jonction des fourrures métalliques dans les systèmes de plafonds coupe-feu, sur la base d'une durée de vie de 50 ans.

Description du produit et de son utilisation :

Cette Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire des produits (FDES) décrit les impacts environnementaux d'une unité de pièce métallique.

Conditionnement : produit livré dans des boîtes en carton sur palette.

Utilisation : pièce acier à destination des plafonds Placostil® sur fourrure Stil®.

La durée de vie d'un produit type pièce en acier est similaire à celle à celle d'un bâtiment, tant que le composant fait partie de celui-ci (souvent fixée à 50 ans).

Données techniques et caractéristiques physiques :

Code de désignation CE : \

Réaction au feu : A1

Classement à l'humidité : \

Description des principaux composés et/ou matériaux pour une unité de produit :

Paramètres	Valeurs
Masse du produit	0.25 kg/UD
Largeur	45 mm
Hauteur	13 mm
Longueur	555 mm
Emballage pour le transport et la distribution	33 g de palette en bois
	0.86 g de film polyéthylène
	2.08 g de carton
Produits complémentaires pour la pose	Aucun (pose par emboîtement)

Substances de la liste candidate selon le règlement REACH : aucune substance appartenant à la liste à plus de 0,1% en masse.

Information sur la teneur en carbone biogénique

Teneur en carbone biogénique	Valeurs
Teneur en carbone biogénique du produit (à la sortie de l'usine)	0 kg C/UD
Teneur en carbone biogénique de l'emballage associé (à la sortie de l'usine)	1.66E-02 kg C/UD

Calculs selon la norme NF EN16449 :2014 et à partir de données de la littérature.

Description de la durée de vie de référence

Durée de vie de référence (DVR)	50 ans
Justification	La DVR choisie pour ce type de produit correspond aux exigences de la norme NF EN 15804/CN:2022-10 (annexe H) dans les conditions d'utilisation de référence. La DVR choisie correspond à la période au bout de laquelle il est supposé une rénovation du bâtiment causée par des besoins indépendants de la durée de vie du produit, (pouvant dépasser 50 ans). Le produit conserve ses performances techniques durant la durée totale de son cycle de vie.
Propriétés déclarées du produit (à la sortie de l'usine)	Réaction au feu A1
Paramètres théoriques d'application	DTU 25.41
Qualité présumée des travaux, lorsque l'installation est conforme aux instructions du fabricant	Conforme à la norme NF EN 14195:2014
Environnement extérieur (pour les applications extérieures)	Non concerné
Environnement intérieur (pour les applications intérieures)	DoP n° PR001
Conditions d'utilisation	Pièce à emboîter
Maintenance	Non pertinent

• Etapes du cycle de vie

Schéma du cycle de vie



Périmètre du cycle de vie

Description des frontières du système (X = inclus dans l'ACV ; MND = Module Non Déclaré)														
Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				Bénéfices et charges au-delà des frontières du système Possibilité de réutilisation, récupération, recyclage
Production	Transport	Installation	Utilisation	Maintenance	Réparation	Remplacement	Réhabilitation	Utilisation d'énergie	Utilisation d'eau	Déconstruction / démolition	Transport	Traitement des déchets	Elimination	
A1-A3	A4	A5	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	C1	C2	C3	C4	D
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Etape de production, A1-A3

Description de l'étape :

L'étape de production des pièces en acier est subdivisée en trois modules: A1, approvisionnement en matières premières; A2, transport et A3, fabrication.

L'agrégation des modules A1, A2 et A3 est une possibilité donnée par la norme EN 15804+A2. Cette règle est appliquée à cette FDES.

A1 Approvisionnement en matières premières

Ce module prend en compte l'approvisionnement et le traitement de toutes les matières premières et les énergies qui se produisent en amont du procédé de fabrication. En particulier, il couvre l'approvisionnement en matières premières pour la fabrication des bobines d'acier galvanisé. Une opération intermédiaire de prélaquage est incluse à cette étape.

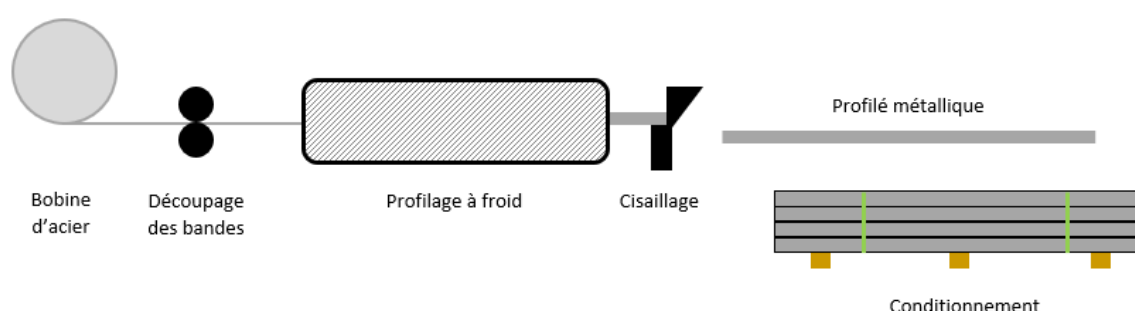
A2 Transport à destination du fabricant

Les matières premières sont transportées jusqu'au site de fabrication. La modélisation comprend, pour chacune des matières premières des transports routiers et maritimes (valeurs moyennes).

A3 Fabrication

La fabrication des pièces en acier galvanisé se fait par profilage à froid. De plus, la production des emballages est prise en compte à cette étape, incluant le prélèvement de CO₂ atmosphérique sous forme de carbone biogénique dans le bois de palettes et le carton.

Diagramme du procédé de fabrication



Etape de construction, A4-A5

Description de l'étape :

L'étape de construction est divisée en deux modules: A4, le transport jusqu'au site de construction et A5, l'installation dans le bâtiment.

Description des scénarios et des informations techniques supplémentaires :

A4 Transport jusqu'au site de construction:

Ce module inclut le transport de la sortie d'usine au chantier.

Le transport est calculé sur un scénario incluant les paramètres suivants:

Paramètre	Valeur
Type de combustible et consommation du véhicule ou type de véhicule utilisé pour le transport, par exemple camion sur longue distance, bateau, etc.	Camion EURO6 avec une charge utile de 29 t, consommation de diesel de 30 litres pour 100 km
Distance moyenne jusqu'au chantier	325 km
Utilisation de la capacité (incluant les retours à vide)	100% de la capacité en volume 10% de retours à vide
Densité du produit transporté	960 pièces par colis et 30 colis par camion
Coefficient d'utilisation de la capacité volumique	Coefficient = 1

A5 Installation dans le bâtiment:

Ce module comprend les déchets produits lors de l'installation de la pièce dans le bâtiment, la production supplémentaire engendrée pour compenser ces pertes et le traitement des déchets de chantier. Les scénarios utilisés pour la quantité de déchets générée lors de la mise en œuvre et le traitement des déchets de chantier sont les suivants.

Paramètre	Valeur
Intrants auxiliaires pour l'installation (spécifiés par matériau)	Aucun (pose par emboîtement)
Utilisation d'eau	Non concerné
Utilisation d'autres ressources	Non concerné
Description quantitative du type d'énergie (mélange régional) et consommation durant le processus d'installation	Aucune
Déchets produits sur le site de construction avant le traitement des déchets générés par l'installation du produit (spécifiés par type)	5% des pièces 33 g de palette en bois (emballage) 0.86 g de film polyéthylène (emballage) 2.08 g de carton (emballage)
Matières (spécifiées par type) produites par le traitement des déchets sur le site de construction, par exemple collecte en vue du recyclage, de la récupération d'énergie, de l'élimination (spécifiées par voie)	Les déchets de pièces métalliques sont recyclés à 99% et enfouis à 1% (d'après l'annexe L.7 , NF EN15804/CN :2022-10). Le taux de valorisation des palettes en bois est de 87% ¹ (7% valorisation matière, 80% valorisation énergétique). Elles sont incinérées pour le reste. Les déchets d'emballages en PE transparent sont recyclés à 78.9%. Les déchets d'emballage en carton sont recyclés à 57%. Ils sont éliminés (55,6% incinérés et 44,4% enfouis) ² .
Emissions directes dans l'air ambiant, le sol et l'eau	Non concerné

Le traitement du carbone biogénique contenu dans les emballages (bois, carton) dépend des fractions valorisées ou éliminées :

- Recyclage : Le contenu en carbone biogénique du produit est une propriété inhérente du matériau. C'est-à-dire que 100 % du carbone biogénique contenu dans la fraction recyclée est restitué sous forme de CO₂ (changement climatique biogénique).
- Incinération : Il est supposé une combustion complète du bois et du carton. 100 % du contenu en carbone biogénique associé est émis sous forme de CO₂ dans l'air.
- Enfouissement :

¹ ADEME, FCBA. VALORISATION DES PALETTES BOIS EN FIN DE VIE : ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION. Partie 2, figure 34. https://tywaste.fr/wp-content/uploads/2021/04/VALORISATION-DES-PALETTES-BOIS-EN-FIN-DE-VIE-VALOPAL_Rapport-complet2020.pdf

² ADEME Déchets en chiffre édition 2016

- Le taux de dégradabilité du carbone biogénique est fixé à 10 % pour l'ensemble des emballages bois et carton. La conversion du carbone en CO₂/CH₄ dans l'air suit les hypothèses de l'étude du FCBA³.
- Les 90% de carbone biogénique non dégradé est supposé converti intégralement en CO₂ émis dans l'air sans limite de temps, conformément au §6.3.5.5 de la norme EN15804+A2 :2019-10.

Etape d'utilisation (exclusion des économies potentielles), B1-B7

Description de l'étape :

L'étape d'utilisation est divisée en sept modules :

- B1: Utilisation ou application du produit installé
- B2: Maintenance
- B3: Réparation
- B4: Remplacement
- B5: Réhabilitation
- B6: Besoins en énergie durant la phase d'exploitation
- B7: Besoins en eau durant la phase d'exploitation.

Description des scénarios et des informations techniques supplémentaires :

Aucune opération technique n'est nécessaire durant la phase d'utilisation jusqu'à la fin de vie. Ainsi, les pièces n'ont pas d'impact durant cette étape.

³ FCBA/CODIFAB. Version 1-2023. GDBAT : Gestion des déchets de produits de construction bois en fin de vie - Phase 2 : Modélisation ACV de la gestion des déchets bois de classes BR1 et BR2. Disponible sur : <https://www.codifab.fr/actions-collectives/modelisation-acv-de-la-gestion-des-dechets-bois-de-classes-br1-et-br2>

Etape de fin de vie C1-C4

Description de l'étape :

Cette étape inclut les différents modules de fin de vie suivants : C1, déconstruction, démolition ; C2, transport jusqu'au traitement des déchets ; C3, traitement des déchets en vue de leur réutilisation, récupération et/ou recyclage ; C4, élimination. Description des scénarios et des informations techniques supplémentaires :

C1 Déconstruction, démolition :

La déconstruction et/ou le démontage de la pièce ne nécessite pas d'intrant d'énergie dans la mesure où le produit est posé par emboîtement.

Paramètre	Valeur
Processus de collecte spécifié par type	Le tri des déchets de déconstruction des pièces en acier est fait sur chantier ou en centre de tri. Conformément à l'annexe L.7 du complément national à la norme EN15804+A2, 99% de l'acier est orienté vers une filière de valorisation matière et 1% vers une filière d'élimination par enfouissement.
Hypothèses pour l'élaboration de scénarios (par exemple transport)	Aucune énergie pour la déconstruction n'est considérée

C2 Transport jusqu'au traitement des déchets :

Transport des déchets vers un centre de tri/traitement ou une installation de stockage en vue de leur valorisation ou de leur élimination.

Paramètre	Valeur
Hypothèses pour l'élaboration de scénarios (par exemple transport)	Camion EURO6 avec une charge utile de 24 t, consommation de diesel de 30 litres pour 100 km ; 250 km vers le centre de tri/traitement et 50 km vers le centre d'enfouissement

C3 Traitement des déchets en vue de leur réutilisation, récupération et/ou recyclage :

Les déchets en acier orientés en filière de valorisation matière (données FEDEREC 2017⁴) sont stockés en attente de leur réutilisation, récupération et/ou recyclage. Des opérations de traitement (tri, broyage et cisailage) sont prises en compte.

Paramètre	Valeur
Système de récupération spécifié par type	0.248 kg de déchets métalliques (produit) sont recyclés
Hypothèses pour l'élaboration de scénarios	Les consommations d'électricité des opérations suivantes ont été prises en compte : - Tri + Broyage : 30 kWh/tonne - Cisailage : 15 kWh/tonne soit 0.011 kWh Taux d'indésirable : 5%

⁴ FEDEREC-ADEME « Evaluation environnementale du recyclage en France selon la méthodologie de l'analyse de cycle de vie », Mai 2017

C4 Le produit est considéré comme étant mis en installation de stockage sans réutilisation, récupération et/ou recyclage. Elimination :

Les déchets non orientés vers une filière de réutilisation, récupération et/ou recyclage sont enfouis en centre de stockage de déchets.

Paramètre	Valeur
Elimination spécifiée par type	L'ensemble des composants non recyclés est enfoui, soit 0.002 g
Emission de dioxyde de carbone biogénique provenant du carbone biogénique résiduel	0 kg CO ₂ équivalent

Potentiel de recyclage / réutilisation / récupération, D

Description des scénarios et des informations techniques supplémentaires :

Matières/matériaux valorisés sortants des frontières du système	Processus de recyclage au-delà des frontières du système	Matières /matériaux / énergie économisés	Quantités sortantes associées (/UD)
Acier	Filière acier électrique	Fonte d'acier	0,248 kg (produit)
Palette bois	Préparation de débit de bois pour réintégration dans la fabrication de produits bois (types panneaux de particules)	Broyat de bois pour panneaux	0,0023 kg (emballage)
Palette bois	valorisation énergétique en chaudière biomasse	Broyat de bois pour énergie se substituant à du gaz naturel sur le réseau	0,0264 kg (emballage)
Palette bois	incinération avec récupération d'énergie, rendement électrique+thermique 23%	Broyat de bois pour énergie se substituant à du gaz naturel et à la production d'électricité en France sur le réseau	0,0043 kg (emballage)

• Information pour le calcul de l'analyse de cycle de vie

Champ de l'étude

RCP utilisé	La norme EN 15804+A2, le complément national NF EN 15804/CN servent de règles de définition des catégories de produits (RCP).
Frontières du système	Du berceau à la tombe et module D : étapes = A1-3, A4-5, B1-7, C1-4, D
Règles de coupure	L'étiquette et l'encre posées sur la palette sont intégrées à la règle de coupure en respectant les exigences de la norme.
Allocations	<u>Production de l'acier</u> Une allocation économique est appliquée à la production de la fonte. Le facteur d'allocation de 98.6% suit la règle en vigueur (INIES N68 du 07/06/2022) <u>Fabrication du produit</u> Etant donné qu'il n'y a pas de coproduits, les critères d'allocations ne sont pas utilisés.
Représentativité géographique Temporelle	Europe, année 2021 (période de collecte des données primaires de production des bobines d'acier) Modules génériques base GaBi (Version 10.7.1), avec un modèle énergétique de 2018 et modules Ecoinvent V3.9.1 (2022). Le mix électrique résiduel français est considéré d'après les données AIB 2022.
Variabilité des résultats	Aucune

Qualité des principales données utilisées pour la réalisation de la FDES

L'évaluation de la qualité des principales données spécifiques est la suivante :

Données spécifiques	75 % des données avec une notation moyenne « très bonne » 7 % des données avec une notation moyenne « bonne » 18 % des données avec une notation moyenne « moyenne » 0 % des données avec une notation moyenne « faible » 0 % des données avec une notation moyenne « très faible »
Données génériques	67 % des données avec une notation moyenne « très bonne » 18 % des données avec une notation moyenne « bonne » 12 % des données avec une notation moyenne « moyenne » 3 % des données avec une notation moyenne « faible » 0 % des données avec une notation moyenne « très faible » La validation des principales données génériques est la suivante : 100 % des données secondaires sont plausibles 100 % des données secondaires sont complètes >95 % des données secondaires sont consistantes avec EN 15804+A2

Justification de l'utilisation de données notées faibles ou très faibles :

- Les données concernées sont principalement les inventaires Ecoinvent v3.9.1 d'indice géographique GLO ou RoW, n'ayant pas de déclinaison géographique plus précise.

- La représentativité temporelle liée à l'utilisation de la base de données Ecoinvent v3.9.1 (2022) au lieu de la dernière version v3.10 (2023) reste bonne.

Représentativité de la FDES

Géographique	Cette FDES est représentative des pièces en acier commercialisées par Placoplatre sur le marché français.
Technologique	Cette FDES est représentative des pièces en acier fabriquées selon la technologie employées par les fournisseurs.
Temporelle	Cette FDES est représentative d'une fabrication en 2021.
Variabilité des résultats	Aucune

• Résultats de l'analyse de cycle de vie

Le modèle d'ACV, l'agrégation des données et les impacts environnementaux sont calculés à partir du logiciel GaBi.

Ci-après, les tableaux qui synthétisent les résultats de l'ACV.

Pour rappel, exemple de lecture : $-9.0 \text{ E } -03 = -9.0 \times 10^{-3} = -0.009$

Les règles d'affichage suivantes s'appliquent :

- Lorsque le résultat de calcul de l'inventaire est nul, alors la valeur zéro est affichée.
- Lorsque le module n'est pas déclaré, alors la valeur « MNA » est affichée.

En raison des arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des différents modules. Les valeurs négatives des étapes A5 sont liées à l'application de la méthode proposée à l'annexe M de la norme NF EN 15804/CN.

Exonération de responsabilité quant aux incertitudes des méthodes de calculs des indicateurs d'impacts environnementaux de références et additionnels selon la norme EN15804+A2 :2019 (§5.4.2 ; §7.2.3.3) :

- Exonération de type 1 : Cette catégorie d'impact concerne principalement l'impact éventuel sur la santé humaine des rayonnements ionisants à faible dose du cycle des combustibles nucléaires. Elle ne prend pas en compte les conséquences d'éventuels accidents nucléaires, d'une exposition professionnelle ou de l'élimination de déchets radioactifs dans des installations souterraines. Les rayonnements ionisants potentiels provenant du sol, du radon et de certains matériaux de construction ne sont pas non plus mesurés par cet indicateur.
 - Indicateur(s) concerné(s) : Rayonnements ionisants (santé humaine)
- Exonération de type 2 : Les résultats de ces indicateurs doivent être utilisés avec prudence car les incertitudes de ces résultats sont élevées ou car l'expérience liée à ces indicateurs est limitée.
 - Indicateur(s) concerné(s) : Epuisement des ressources abiotiques (minéraux et métaux) ; Epuisement des ressources abiotiques (fossiles) ; besoin en eau ; Ecotoxicité (eaux douces) ; Toxicité humaine, effets cancérigènes ; Toxicité humaine, effets non cancérigènes ; Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols.

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX																
Paramètres		Etape de production	Etape de construction	Etape d'utilisation								Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
		A1 / A2 / A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction / démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
	Changement climatique - total - <i>kg CO₂ equiv/UD</i>	7,60E-01	9,44E-03	1,04E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	4,35E-03	9,54E-04	1,42E-05	-2,71E-01
	Changement climatique – combustibles fossiles - <i>kg CO₂ equiv/UD</i>	8,12E-01	9,44E-03	4,24E-02	0	0	0	0	0	0	0	0	4,35E-03	9,32E-04	1,41E-05	-2,71E-01
	Changement climatique - biogénique - <i>kg CO₂ equiv/UD</i>	-5,24E-02	2,90E-06	6,13E-02	0	0	0	0	0	0	0	0	1,34E-06	2,14E-05	4,36E-08	4,33E-04
	Changement climatique - occupation des sols et transformation de l'occupation des sols - <i>kg CO₂ equiv/UD</i>	5,80E-04	5,64E-07	2,92E-05	0	0	0	0	0	0	0	0	2,60E-07	5,07E-07	2,79E-09	7,22E-05
		Le changement climatique mesure les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) ayant la capacité de contribuer à l'élévation moyenne de la température à la surface terrestre. Le bilan des GES comprend les sources des activités humaines (combustibles fossiles, calcination, exploitation de la biomasse, occupation des sols). Il est mesuré en kg de dioxyde de carbone équivalent (de CO ₂ équ.), GES de référence, exprimant les contributions de tous les GES sur une période de 100 ans (après date d'émission dans l'air).														
	Appauvrissement de la couche d'ozone - <i>kg CFC 11 equiv/UD</i>	2,22E-08	2,11E-10	1,15E-09	0	0	0	0	0	0	0	0	9,70E-11	3,74E-11	4,90E-13	-7,47E-09
		Cet indicateur est exprimé en kg équivalent trichlorofluorométhane (CFC-11). Il représente les émissions dans l'air de gaz participant à la destruction de la couche d'ozone (O ₃). Lorsque ces gaz atteignent la couche d'ozone, située en haute altitude, ils réagissent avec l'ozone. La baisse induite de concentration d'ozone, filtrant les rayons UV provenant du soleil, est un risque pour la santé.														
	Acidification des sols et de l'eau – <i>mol H⁺ equiv/UD</i>	6,19E-03	1,29E-05	3,24E-04	0	0	0	0	0	0	0	0	5,94E-06	4,15E-06	9,13E-08	-8,59E-04
		L'acidification est le phénomène de réduction du pH du sol et du milieu aquatique, principalement sous l'effet du dioxyde de soufre (SO ₂) et des oxydes d'azote (NOx) et par l'ammoniac gazeux (NH ₃). Ces composés sont notamment issus de la combustion des combustibles fossiles et de l'activité agricole (engrais). L'acidification des écosystèmes a des effets nocifs sur la faune et la flore. Elle est mesurée en mole H ⁺ équivalent.														
	Eutrophisation aquatique, eaux douces – <i>kg P equiv/UD</i>	3,77E-04	1,24E-07	1,91E-05	0	0	0	0	0	0	0	0	5,70E-08	1,74E-07	6,60E-10	-8,58E-05
	Eutrophisation aquatique marine – <i>kg N equiv/UD</i>	8,38E-04	3,24E-06	5,03E-05	0	0	0	0	0	0	0	0	1,49E-06	1,31E-06	3,99E-08	-2,20E-04
	Eutrophisation terrestre – <i>mol N equiv/UD</i>	2,02E-02	3,14E-05	1,08E-03	0	0	0	0	0	0	0	0	1,45E-05	1,02E-05	4,27E-07	-2,39E-03
		L'eutrophisation des milieux aquatiques et terrestres trouve également sa source dans les rejets de composés nitreux (ammoniac, en équivalent azote N) et phosphorés (phosphates en équivalent phosphore P). En excès dans un														
	Formation d'ozone photochimique – <i>kg NMVOC equiv/UD</i>	3,75E-03	2,36E-05	2,09E-04	0	0	0	0	0	0	0	0	1,09E-05	3,69E-06	1,69E-07	-1,66E-03
		L'ozone se forme en basse altitude par conjonction des NOx, des composés organiques volatils (COV) issus des combustibles fossiles principalement auxquels s'ajoute l'action du Soleil. Un excès d'ozone en basse altitude est nocif pour la santé et contribue aussi à l'effet de serre. Elle est mesurée en kg de COV non méthane (NMVOC) équivalent														
	Epuisement des ressources abiotiques - minéraux et métaux - <i>kg Sb equiv/UD</i>	1,41E-05	1,49E-09	7,06E-07	0	0	0	0	0	0	0	0	6,84E-10	7,10E-09	1,49E-11	5,44E-07
	Epuisement des ressources abiotiques – combustibles fossiles - <i>MJ/UD</i>	12,6	1,28E-01	6,54E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	5,89E-02	1,32E-01	3,57E-04	-3,75
		Les ressources présentes dans la croûte terrestre sont présentes en quantité finies. En fonction du gisement disponible, leur vitesse d'extraction se traduit par un taux d'épuisement en ressources fossiles pour les énergies et en ressources minérales/métalliques pour les matières premières.														
	Besoin en eau - <i>m³ de privation equiv dans le monde /UD</i>	3,94E-01	2,99E-04	2,05E-02	0	0	0	0	0	0	0	0	1,38E-04	1,59E-03	1,81E-05	7,13E-02
		Le besoin en eau traduit une consommation d'eau, au sens privatif, en fonction des réserves disponibles localement et de leur taux de renouvellement naturel. Cette mesure permet de pondérer le stress hydrique de façon spatio-temporelle dans la consommation d'eau.														

INDICATEURS D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ADDITIONNELS

Paramètres	Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 / A2 / A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l' énergie	B7 Utilisation de l' eau	C1 Déconstruction / démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Emissions de particules fines - <i>Indice de maladies /UD</i>	6,93E-08	6,38E-10	3,69E-09	0	0	0	0	0	0	0	0	2,94E-10	5,29E-11	2,26E-12	-1,30E-08
Rayonnements ionisants (santé humaine) - <i>kBq de U235 equiv /UD</i>	8,73E-02	5,62E-05	4,71E-03	0	0	0	0	0	0	0	0	2,59E-05	5,87E-03	3,43E-07	3,08E-02
Ecotoxicité (eaux douces) - <i>CTUe /UD</i>	6,18	5,77E-02	3,24E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	2,66E-02	4,96E-03	1,49E-04	3,40E-01
Toxicité humaine, effets cancérigènes - <i>CTUh /UD</i>	4,37E-09	1,29E-12	2,28E-10	0	0	0	0	0	0	0	0	5,96E-13	7,41E-13	5,14E-15	4,49E-09
Toxicité humaine, effets non cancérigènes - <i>CTUh /UD</i>	1,11E-08	6,82E-11	5,82E-10	0	0	0	0	0	0	0	0	3,14E-11	1,25E-11	6,48E-14	1,55E-09
Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols - <i>Sans dimension /UD</i>	7,14	7,16E-03	3,61E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	3,30E-03	7,69E-03	7,42E-04	-2,95E-01

UTILISATION DES RESSOURCES

Paramètres	Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 / A2 / A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l' énergie	B7 Utilisation de l' eau	C1 Déconstruction / démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
 Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières - <i>MJ/UD</i>	1,09	4,63E-04	5,36E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	2,13E-04	9,06E-03	7,15E-06	1,83E-01
 Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières - <i>MJ/UD</i>	6,73E-01	0	-5,80E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6,55E-03
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) - <i>MJ/UD</i>	1,76	4,63E-04	-4,44E-02	0	0	0	0	0	0	0	0	2,13E-04	9,06E-03	7,15E-06	1,90E-01
 Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières - <i>MJ/UD</i>	12,5	1,28E-01	6,53E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	5,89E-02	1,32E-01	3,57E-04	-3,74
 Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières - <i>MJ/UD</i>	4,11E-02	0	-3,20E-02	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1,01E-02
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) - <i>MJ/UD</i>	12,6	1,28E-01	6,21E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	5,89E-02	1,32E-01	3,57E-04	-3,73
 Utilisation de matière secondaire - <i>kg/UD</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-3,91E-03
 Utilisation de combustibles secondaires renouvelables - <i>MJ/UD</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
 Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables - <i>MJ/UD</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
 Utilisation nette d'eau douce - <i>m³/UD</i>	9,18E-03	6,96E-06	4,78E-04	0	0	0	0	0	0	0	0	3,21E-06	3,71E-05	4,20E-07	1,66E-03

CATEGORIES DE DECHETS															
Paramètres	Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 / A2 / A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l' énergie	B7 Utilisation de l' eau	C1 Déconstruction / démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
 Déchets dangereux éliminés - <i>kg/UD</i>	1,16E-04	8,66E-07	5,92E-06	0	0	0	0	0	0	0	0	3,99E-07	6,45E-08	1,76E-09	-4,13E-05
 Déchets non dangereux éliminés - <i>kg/UD</i>	1,16	2,40E-04	6,21E-02	0	0	0	0	0	0	0	0	1,11E-04	1,29E-02	2,50E-03	-1,54E-01
 Déchets radioactifs éliminés - <i>kg/UD</i>	2,30E-05	1,29E-08	1,25E-06	0	0	0	0	0	0	0	0	5,92E-09	1,69E-06	7,78E-11	7,78E-06
FLUX SORTANTS															
Paramètres	Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 / A2 / A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l' énergie	B7 Utilisation de l' eau	C1 Déconstruction / démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
 Composants destinés à la réutilisation - <i>kg/UD</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
 Matériaux destinés au recyclage - <i>kg/UD</i>	6,39E-03	0	1,71E-02	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2,48E-01	0	0
 Matériaux destinés à la récupération d'énergie - <i>kg/UD</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
 Energie électrique fournie à l'extérieur - <i>MJ/UD</i>	7,52E-04	0	3,54E-02	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2,09E-05
 Energie vapeur fournie à l'extérieur – <i>MJ/UD</i>	1,01E-02	0	7,56E-02	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4,70E-05
 Energie gaz et process fournie à l'extérieur – <i>MJ/UD</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX						
Agrégation des différents modules pour réaliser un « Total d'étape » ou « Total Cycle de vie »						
Impacts/Flux <i>unité</i>	Etape de production	Etape de construction	Etape d'utilisa-tion	Etape de fin de vie	Total cycle de vie	Etape des bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Impacts environnementaux						
Changement climatique - total - <i>kg CO₂ equiv/UD</i>	7,60E-01	1,13E-01	0	5,32E-03	8,78E-01	-2,71E-01
Changement climatique – combustibles fossiles - <i>kg CO₂ equiv/UD</i>	8,12E-01	5,18E-02	0	5,29E-03	8,69E-01	-2,71E-01
Changement climatique - biogénique - <i>kg CO₂ equiv/UD</i>	-5,24E-02	6,13E-02	0	2,28E-05	8,85E-03	4,33E-04
Changement climatique - occupation des sols et transformation de l'occupation des sols - <i>kg CO₂ equiv/UD</i>	5,80E-04	2,98E-05	0	7,69E-07	6,10E-04	7,22E-05
Appauvrissement de la couche d'ozone - <i>kg CFC 11 equiv/UD</i>	2,22E-08	1,36E-09	0	1,35E-10	2,37E-08	-7,47E-09
Acidification des sols et de l'eau – <i>mol H⁺ equiv/UD</i>	6,19E-03	3,37E-04	0	1,02E-05	6,54E-03	-8,59E-04
Eutrophisation aquatique, eaux douces – <i>kg P equiv/UD</i>	3,77E-04	1,92E-05	0	2,32E-07	3,96E-04	-8,58E-05
Eutrophisation aquatique marine – <i>kg N equiv/UD</i>	8,38E-04	5,35E-05	0	2,84E-06	8,94E-04	-2,20E-04
Eutrophisation terrestre – <i>mol N equiv/UD</i>	2,02E-02	1,11E-03	0	2,51E-05	2,13E-02	-2,39E-03
Formation d'ozone photochimique – <i>kg NMVOC equiv/UD</i>	3,75E-03	2,32E-04	0	1,47E-05	4,00E-03	-1,66E-03
Epuisement des ressources abiotiques - minéraux et métaux - <i>kg Sb equiv/UD</i>	1,41E-05	7,08E-07	0	7,80E-09	1,48E-05	5,44E-07
Epuisement des ressources abiotiques – combustibles fossiles - <i>MJ/UD</i>	12,6	7,82E-01	0	1,91E-01	13,5	-3,75
Besoin en eau - <i>m³ de privation equiv dans le monde /UD</i>	3,94E-01	2,08E-02	0	1,75E-03	4,17E-01	7,13E-02
Indicateurs d'impacts environnementaux additionnels						
Emissions de particules fines - <i>Indice de maladies /UD</i>	6,93E-08	4,33E-09	0	3,49E-10	7,40E-08	-1,30E-08
Rayonnements ionisants (santé humaine) - <i>kBq de U235 equiv /UD</i>	8,73E-02	4,76E-03	0	5,90E-03	9,79E-02	3,08E-02
Ecotoxicité (eaux douces) - <i>CTUe /UD</i>	6,18	3,82E-01	0	3,17E-02	6,60	3,40E-01
Toxicité humaine, effets cancérigènes - <i>CTUh /UD</i>	4,37E-09	2,29E-10	0	1,34E-12	4,60E-09	4,49E-09
Toxicité humaine, effets non cancérigènes - <i>CTUh /UD</i>	1,11E-08	6,50E-10	0	4,40E-11	1,18E-08	1,55E-09
Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols - <i>Sans dimension /UD</i>	7,14	3,68E-01	0	1,17E-02	7,52	-2,95E-01
Consommation des ressources						
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières - <i>MJ/UD</i>	1,09	5,36E-01	0	9,28E-03	1,63	1,83E-01
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières - <i>MJ/UD</i>	6,73E-01	-5,80E-01	0	0	9,21E-02	6,55E-03
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) - MJ/UD	1,76	-4,39E-02	0	9,28E-03	1,72	1,90E-01
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières - <i>MJ/UD</i>	12,5	7,81E-01	0	1,91E-01	13,5	-3,74

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Agrégation des différents modules pour réaliser un « Total d'étape » ou « Total Cycle de vie »

Impacts/Flux unité	Etape de production	Etape de construction	Etape d'utilisa-tion	Etape de fin de vie	Total cycle de vie	Etape des bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières - MJ/UD	4,11E-02	-3,20E-02	0	0	9,11E-03	1,01E-02
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) - MJ/UD	12,6	7,49E-01	0	1,91E-01	13,5	-3,73
Utilisation de matière secondaire - kg/UD	0	0	0	0	0	-3,91E-03
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables - MJ/UD	0	0	0	0	0	0
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables - MJ/UD	0	0	0	0	0	0
Utilisation nette d'eau douce - m³/UD	9,18E-03	4,85E-04	0	4,07E-05	9,70E-03	1,66E-03
Catégories de déchets						
Déchets dangereux éliminés - kg/UD	1,16E-04	6,79E-06	0	4,65E-07	1,23E-04	-4,13E-05
Déchets non dangereux éliminés - kg/UD	1,16	6,24E-02	0	1,55E-02	1,24	-1,54E-01
Déchets radioactifs éliminés - kg/UD	2,30E-05	1,26E-06	0	1,69E-06	2,60E-05	7,78E-06
Flux sortants						
Composants destinés à la réutilisation - kg/UD	0	0	0	0	0	0
Matériaux destinés au recyclage - kg/UD	6,39E-03	1,71E-02	0	2,48E-01	2,71E-01	0
Matériaux destinés à la récupération d'énergie - kg/UD	0	0	0	0	0	0
Energie Electrique fournie à l'extérieur - MJ/UD	7,52E-04	3,54E-02	0	0	3,62E-02	2,09E-05
Energie Vapeur fournie à l'extérieur - MJ/UD	1,01E-02	7,56E-02	0	0	8,57E-02	4,70E-05
Energie gaz et process fournie à l'extérieur - MJ/UD	0	0	0	0	0	0

Interprétation du cycle de vie

Impacts Environnementaux / Etapes	Etape de production (A1-A3)	Etape de construction (A4-A5)	Etape de vie en oeuvre (B1-B7)	Etape de fin de vie (C1-C4)	Total cycle de vie Impact environnemental du produit	Bénéfices et charges au-delà des frontières du système (D)
Changement climatique - combustibles fossiles 	8,1E-01	5,2E-02	0	5,3E-03	8,7E-01 kg CO ₂ equiv/UF	-2,7E-01
Epuisement des ressources abiotiques - minéraux et métaux 	1,4E-05	7,1E-07	0	7,8E-09	1,5E-05 kg Sb equiv/UF	5,4E-07
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire [1] 	14	7,0E-01	0	2,0E-01	15 MJ/UF	-3,5E+00
Utilisation nette d'eau douce 	9,2E-03	4,8E-04	0	4,1E-05	9,7E-03 m ³ /UF	1,7E-03
Déchets éliminés [2] 	1,2	6,2E-02	0	1,6E-02	1,2 kg/UF	-1,5E-01

[1] Somme de : "Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables" + "Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables".

[2] Somme de : "Déchets dangereux éliminés" + "Déchets non dangereux éliminés" + "Déchets radioactifs éliminés".

Les impacts associés au changement climatique sont principalement liés à l'étape de production A1-A3. En effet, cette étape est la première source d'émission de gaz à effet de serre dus à l'extraction des matières premières pour la production d'acier (minerais de fer, autres minéraux et métaux, charbon). La transformation de l'acier (galvanisation, prélaquage, profilage) est la deuxième contribution la plus significative. Les étapes de transport des matières premières (A2) et du produit (A4) ont une contribution plus marginale.

L'épuisement des ressources fossiles, la consommation totale d'énergie primaire et la consommation d'eau suivent la même tendance.

Du fait d'un fort taux de recyclage du produit en fin de vie, les déchets sont majoritairement générés par l'extraction des matières premières. La contribution liée aux déchets de construction en A5 et en C4 est marginale.

- Informations additionnelles sur le relargage de substances dangereuses dans l'air intérieur, le sol et l'eau pendant l'étape d'utilisation
-

Air intérieur

COV et formaldéhyde

Le classement sanitaire de l'entretoise Stil Flam® est A selon l'arrêté du 19 avril 2011 relatif à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils.



Le rapport de mesure, attestant ce classement sanitaire est le rapport Certech N° 12/940 établi le 11/12/2012 établi pour le revêtement de ce produit.

Comportement face aux micro-organismes

Aucun essai concernant la qualité sanitaire des espaces intérieurs n'a été réalisé.

Emissions radioactives

Aucun essai concernant la qualité sanitaire des espaces intérieurs n'a été réalisé.

Sol et eau

Le produit n'est pas en contact ni direct, ni indirect avec l'intérieur du bâtiment, il n'est donc pas directement concerné par la maîtrise des risques sanitaires.

- Contribution du produit à la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments
-

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort hygrothermique dans le bâtiment

Ce produit ne revendique aucune performance concernant le confort hygrothermique.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort acoustique dans le bâtiment

Ce produit ne revendique aucune performance concernant le confort acoustique.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort visuel

Ce produit ne revendique aucune performance concernant le confort visuel.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort olfactif dans le bâtiment

Ce produit ne revendique aucune performance concernant le confort olfactif.